



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lait

Question écrite n° 74004

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la situation de l'élevage en France. En dépit de la mobilisation du Gouvernement, les éleveurs sont confrontés à une baisse des cours agricoles en raison du contexte international et de la mise en réforme des vaches laitières. En réponse à ces difficultés, le Gouvernement a annoncé ses velléités de conquérir des marchés à l'export, de valoriser la production nationale, d'encourager l'approvisionnement local. Toutefois, les exploitants agricoles français doivent s'adapter à ce nouveau référentiel et notamment renoncer à l'engraissement pour exporter vers des pays désireux de développer leur filière nationale. Il souhaite donc savoir comment le Gouvernement entend réaliser ce travail d'accompagnement.

Texte de la réponse

La filière viande bovine française, pour une partie tournée vers l'export en vif, est confrontée à la diminution structurelle de la demande de son principal débouché, l'Italie. Les analyses prospectives prévoient un volume exporté de 650 000 têtes à l'horizon 2020, contre 800 000 en 2014. Aussi, la réorientation vers les marchés en développement du pourtour méditerranéen constitue un enjeu stratégique. La France est bien placée sur les marchés du Maghreb et du Liban. L'export vers le marché turc s'avère plus délicat, compte tenu notamment de la concurrence européenne et d'Amérique latine. A terme, des opportunités complémentaires pourraient apparaître avec la Libye et l'Égypte. En 2014, quelque 60 000 bovins français ont été exportés sur ces marchés. Les marchés du pourtour méditerranéen recherchent principalement des animaux légers et rustiques qui ne correspondent pas au produit standard italien constitué de bovins Charolais ou Limousins d'un poids compris entre 400 et 450 kg. Ce poids cible est obtenu à l'issue d'une phase de pré-engraissement qui permet en général à l'éleveur de dégager une meilleure rentabilité mais nécessite une bonne maîtrise technique. La mise en place d'une production adaptée en termes de races (mixte, rustique ou croisée) et de poids constitue un objectif à moyen terme. Cependant, il convient de ne pas occulter les aléas économiques, monétaires et sanitaires susceptibles d'affecter les débouchés des pays cibles. Aussi, les pouvoirs publics sont mobilisés aux côtés de la filière pour favoriser l'émergence de liens commerciaux pérennes sur la base d'une adaptation de l'offre à la demande tout en mettant en avant l'excellence de la production actuelle. A cet effet, le ministre en charge de l'agriculture a mis en place depuis mars 2014 un comité export bovin. Rassemblant les représentants de l'interprofession bovine et les intervenants publics, le comité assure, sous le pilotage de la directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, la coordination des actions de l'administration et des professionnels. Plusieurs avancées ont été obtenues récemment : la reprise des échanges avec l'Algérie en octobre 2014 après trois mois de suspension pour cause de fièvre aphteuse, la levée de l'embargo sur les bovins vivants vers la Russie et la négociation d'un nouveau certificat sanitaire pour les bovins d'engraissement vers la Turquie. S'agissant de l'activité d'engraissement, son développement passe par une meilleure structuration de la filière, des soutiens aux investissements et des relations commerciales responsables et équilibrées entre les différents maillons. A partir de 2015, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, mobilisant plus de 200 millions d'euros par an par les pouvoirs publics (État, régions, UE)

sera également mis en oeuvre pour soutenir la modernisation des ateliers. Dans le but de renforcer la structuration des acteurs, le ministre en charge de l'agriculture a confié une mission au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux visant à recenser les pratiques contractuelles et à identifier les leviers pour encourager leur développement.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74004

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1006

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2832